

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Communiqué de presse



Poitiers, 24 septembre 2021

Service Civique : une mission pour chacun au service de tous



En 2016, le Département de la Vienne a obtenu son premier agrément pour l'accueil de jeunes en Service Civique dans plusieurs de ses services. Piloté par la Direction de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du Plan jeunesse, le dispositif du Service Civique a depuis accueilli 44 jeunes. A partir de septembre, le Département de la Vienne recrute de nouveaux volontaires pour de nouvelles missions.

Qu'est-ce que le Service Civique ?

Il s'agit d'un engagement volontaire et citoyen, au service de l'intérêt général, pour tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap). Depuis 2016, les 44 jeunes accueillis au Département de la Vienne, âgés entre 18 à 25 ans, ont effectué des missions d'une moyenne de huit mois.

Quelles missions ?

Les jeunes peuvent intervenir dans neuf domaines de compétence :

- Solidarité
- Sport
- Santé
- Education pour tous

- Culture & loisirs
- Développement international
- Mémoire & Citoyenneté
- Environnement
- Intervention d'urgence en cas de crise

Dans le cadre du nouvel agrément, le Département de la Vienne recrute de nouveaux volontaires pour différentes missions :

▶ Favoriser l'utilisation et la médiation d'outils numériques auprès des bibliothécaires et des publics de bibliothèques. Cette mission se déroulera à la Bibliothèque départementale de la Vienne et nécessitera l'intervention de deux volontaires

▶ Aide à la lutte contre la précarité énergétique du logement des personnes défavorisées. Cette mission se déroulera en partenariat avec le Fonds de Solidarité logement de la Vienne (FSL86), à Chasseneuil-du-Poitou et nécessitera la présence d'un volontaire

▶ Ambassadeur de l'action citoyenne en Vienne au sein de la Direction de la Jeunesse et des Sports avec une place à pourvoir

▶ Mission d'accompagnement des collégiens dans leur recherche de stage de 3^e sous l'égide de la Direction de la Jeunesse et des Sports avec un volontaire

▶ Aide à l'animation du Conseil Départemental des jeunes et des actions citoyennes. Cette mission est sous la responsabilité de la Direction de la Jeunesse et des Sports pour un jeune

La personne en Service Civique bénéficie d'un double tutorat par la Direction où il effectue sa mission et par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Quels avantages ?

Chaque jeune bénéficie d'une indemnité de 580,62 € dont 473,04 € versés par l'Etat et 107,58 € par le Département. Il est possible de concilier le Service Civique avec un statut d'étudiant ou un emploi (sous certaines conditions).

Parallèlement, le Département de la Vienne a obtenu des différents partenaires des avantages, notamment des tarifs privilégiés pour la restauration au Crous et pour la mutuelle.

Infos pratiques

Pour postuler et plus d'informations :

lavienne86.fr

Direction de la Jeunesse et des Sports - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers - 05 49 55 66 60